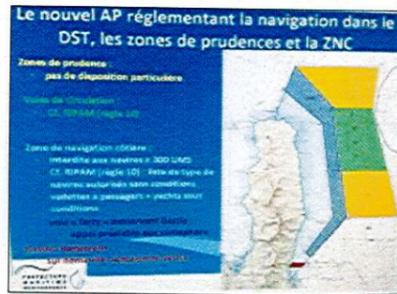


Deux rails de navigation pour les bateaux dans le canal de Corse

Depuis le 1^{er} décembre, les sémaphores du Cap veillent à l'application de la réglementation internationale. Les navires d'une jauge supérieure ou égale à 300, doivent emprunter les voies de circulation "montante" et "descendante" du dispositif



Ces documents mettent en lumière le nouveau dispositif de navigation au large d'un canal de Corse. Une zone qui a vu défilé, l'année dernière, 20 000 navires.

Au cours d'une réunion pour la création du futur parc marin au sémaphore du Cap Corse en avril 2015, la ministre de l'Environnement Ségolène Royale proposait, afin d'améliorer la sécurité maritime et la protection de l'environnement dans le canal de Corse, un dispositif de séparation des trafics entre la France et l'Italie.

Le 20 mai dernier, l'Organi-

Nouveau dispositif

Le dispositif est constitué :

- d'une zone de prudence au nord
- d'une voie de circulation « descendante » à l'ouest (côté français)
- d'une voie de circulation montante à l'est (côté italien)
- d'une zone de navigation côtière (ZNC) entre la voie descendante et la côte du Cap Corse
- d'une zone de prudence au sud

sation Maritime Internationale (OMI) adoptait le projet présenté conjointement par les deux pays, visant à instaurer dans la partie nord du canal de Corse, un dispositif de séparation de trafic (DST).

Le 24 novembre, le préfet maritime actait l'arrêté N° 156/216 pour la navigation des navires de commerce dans le canal de Corse.

"Il était important de mettre rapidement cette réglementation en place", relate Eric Lefebvre, l'administrateur en chef de la préfecture maritime de Toulon, ayant participé activement à la création du dispositif. Deux voies de 2,5 milles nautiques de large (3,2 km), une montante et une descendante, soit une largeur totale de 5 milles, ont été matérialisées, afin d'éloigner les navires de la côte Corse.

20 000 navires de commerce par an

Cette route maritime située entre le Cap Corse et l'île italienne de Capraia, dans une zone sensible sur le plan écologique, comporte aussi une Zone de Navigation Côtière (ZNC). D'une largeur de 5 milles, elle est située entre la côte insulaire et la voie de circulation descendante. Elle autorise les ferrys et les navires ne transportant pas de matière dangereuse à y pénétrer à l'approche du



Les sémaphores scrutent l'horizon du canal de Corse sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

/PHOTOS A.C.

port de Bastia, ceci de façon à ne pas impacter la navigation locale et le trafic. Le trafic maritime autour de l'île est sous l'autorité de Cross Corse, comme l'application de la nouvelle réglementation pour le canal de Corse. Une route qui débute au nord du Cap Corse par une zone de prudence et se termine au sud (face à Sagro) par une autre zone de prudence. Les navires sont donc pris en compte depuis le sémaphore du Cap et relayé ensuite par celui de Sagro. "Cette surveillance existait déjà en amont, elle existe aujourd'hui", précise le maître principal de Sagro Jean-Charles

Cario. " C'est très récent, il nous faut de l'expérience, nous faisons nos comptes rendus au Cross qui est responsable. Les navires sont systématiquement appelés, nous leur transmettons l'information ". Pour l'application de l'arrêté, le Cross fera appel aux patrouilles aérienne et nautique des douanes et des remorqueurs Abeille. Depuis la passerelle du sémaphore de Sagro, en veille 24h/24h, la vigilance est optimale. Les dix membres du personnel se relaient, ils sont les yeux du Cross. " Le travail est vraiment intéressant ", souligne le chef de quart Alexandrine de Marseille, en poste

depuis deux ans et demi. "Le trafic est plus dense la nuit, puisque les navires doivent arriver le matin dans les ports. On sent vraiment une augmentation du trafic à partir du mois d'avril, il est comptabilisé 20 000 navires de commerce par an". Juste le temps pour Alexandrine de confirmer qu'en été, le lever de soleil est exceptionnel, que l'an dernier au mois de mars, le Li-becciu tapait à 172 km/h... Un navire non identifié apparaissait sur les écrans, il sera lui aussi informé sur le bon rail à tenir... Les bateaux croisent, les sémaphores veillent.

ALAIN CAMOIN

LE CHIFFRE

5

C'est la largeur totale des deux voies montantes et descendantes du nouveau canal de navigation.



Les militaires des sémaphores de Sagro et du Cap Corse ont la lourde responsabilité de veiller à la bonne circulation des navires dans le canal de Corse. Depuis le 1^{er} décembre et après la décision de Ségolène Royale, la montée et la descente de cette voie de navigation se fera de manière plus réglementée.